

COMPTE -RENDU de la Réunion
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2015

Lundi 16 mars 2015, le Conseil municipal s'est réuni, à 20heures , dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire, et en présence de M. Dupuis (Cabinet Métropolis, en charge du P.L.U) .

PRESENTS : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Duqué, Germain, Guénais, Braud et MM. Baudet, de Boisséson, Gaudinière, Picard, Venancy.

Absents excusés : MM. Bordenave-Cazenave et Girault.

Secrétaire de Séance : M-C Braud.

ODRE DU JOUR :

- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- Ajout d'une question supplémentaire:désamiantage d'une classe ;
- Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets
- Vote du Taux des Taxes ;
- Régularisation cadastrale ;
- S.D.E.E.G : marché de fourniture d'électricité ;
- Lâcher en milieu naturel , de jeunes esturgeons européens.
- Questions diverses.

Après l'appel des Conseillers, Mme le Maire demande l'approbation du dernier compte-rendu. A ce propos, Mme Bernaud demande d'apporter une précision concernant l'I.A.T : si Mme Bernaud demande le report de cette question , c'est « par souci d'économie...car la somme allouée à l'I.A.T. équivaldrait à l'indemnité annuelle du 4ème Adjoint ».

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures et passe la parole à M. Dupuis .

-Arrêt du Plan Local d'Urbanisme :

M.Dupuis présente le document qui va partir en procédure administrative. Les documents du P.L.U. vont être adressés aux partenaires publics associés (I.N.A.O, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil Général de la Gironde, les mairies voisines...) pour étude et avis, pendant 3 mois.

A l'issue de ces 3 mois, une Enquête Publique sera lancée. Le Tribunal Administratif nommera un Commissaire Enquêteur, qui aura 33 jours pour enquêter, et un mois supplémentaire pour formuler un avis et ses conclusions au sujet des observations émises par chacun des partenaires publics associés. Une réunion finale aura lieu pour approbation du P.L.U.

Pendant la phase d'arrêt, le dossier sera amené à évoluer, car composé du P.A.D.D , avec une orientation d'aménagement, plan de zonage, règlement de la zone, liste d'emplacements réservés, plans des servitudes d'utilité publique, plan des réseaux, du P.P.R.I..

Mme Bernaud émet un doute au sujet du cadastre (chez M.Donitian) qui ne lui semble pas à jour.

M. de Boisséson pose la question des emplacements réservés qui seraient sujets à

acquisition par la commune: il faudrait effectuer un élargissement de voirie et installer des défenses incendie. Les pompiers donneront leur avis pour la localisation.

M. Baudet voudrait savoir ce que font les autres communes du Canton et des autres P.L.U. La loi Alur va obliger les P.L.U I. (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) d'ici 2 ans. Ce sera aux élus de décider...si le P.L.U. communal reste en l'état ou s'il sera approuvé par la C.C.B. à qui les compétences de l'instruction et de l'établissement des documents d'urbanisme, seraient peut-être transférées....

Le Conseil donnera son approbation finale pour le P.L.U, courant novembre 2015. Les documents d'accompagnement se composent de 6 dossiers-papier et 35 C.D rom.

Mme le Maire demande l'approbation du Conseil pour l'arrêt du P.L.U.

Délibération approuvée à la majorité des voix(11 voix et 1 abstention(M.Picard).

-Ajout d'une question supplémentaire :

Mme le Maire informe qu'une demande doit être faite au Sénat pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle (2 600 € au programme 122 action 01), concernant le désamiantage d'une classe. Pour cela, il faut fournir des pièces administratives (lettre explicative, délibération du Conseil, nature, coût H.T et T.T.C, demande de subvention, coût des dépenses supplémentaires...). Si la subvention n'est pas accordée, il n'y aura pas de travaux.

Mme le Maire demande au Conseil de valider cette demande d'octroi de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité(12 voix).

-Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets :

*Pour le local de la Forge, les déshumidificateurs s'avérant inefficaces, a été conseillée par M. Zaruba la pose d' un parquet flottant (1 526,70 €), avec un dessous en mousse, d'une épaisseur de 12 mm (239, 20€), devis de chez M.Bricolage. Cette solution n'est pas la meilleure, mais elle a , au moins, l'avantage de maintenir les 2 emplois du Conseil Général pour les ateliers des élèves.

Mme le Maire demande au Conseil son avis pour la pose du parquet flottant dans les 2 salles de la Forge .

Délibération approuvée à la majorité (8 voix pour ; 1 contre: M. Picard; et 3 abstentions (Mme Guénais, MM. De Boisséson et Gaudinière).

Mme Bernaud propose de rester en contact M. Zaruba qui a fait part de son droit de retrait.

*Pour faciliter le travail des Secrétaires de mairie, il serait utile de mettre en service un nouveau logiciel de chez Berger-Levrault, pour un montant de 1 260€ T.T.C. Mme le Maire propose la dématérialisation de cette prestation.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix).

-Vote du Taux des Taxes :

Mme le Maire indique les taux actuels : 8,91% (Habitation), 13,19% (Bâti), 33,49% (Non Bâti). **Le Conseil vote à l'unanimité (12 voix) le maintien de ces taux pour l'année 2015.**

-Régularisation Cadastre :

Suite à la vente de parcelles par M.Réaud à sa fille, un problème de cadastre a été constaté. M. Couture a été désigné comme géomètre et Me Masson, comme notaire.

Mme le Maire demande que cette régularisation soit faite.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix).

-S.D.E.E. G :

Il est recommandé de se regrouper pour pouvoir bénéficier de tarifs intéressants, quant à la fourniture d'électricité, indique Mme le Maire, qui propose de faire une étude comparative :

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix).

-Lâcher de jeunes esturgeons européens :

Mme le Maire, suite à une circulaire du Ministère du Développement Durable et de l'Ecologie, demande l'autorisation de lâcher de jeunes esturgeons européens dans un milieu naturel entre 2015 et 2017 ;

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix).

-Questions diverses :

Mme Braud rappelle les problèmes de chauffage à l'école, qui durent depuis 15 jours, sans compter un problème de légère fuite de gaz, à l'extérieur de l'école. Fuite qui a été neutralisée et réparée par les Techniciens de Gaz de France.

Mme Braud attire l'attention du Conseil sur un autre problème de viande peu engageante, fournie à la cantine, par le prestataire Transgourmet. Une réunion a eu lieu entre la Commerciale de l'Entreprise, la cantinière et Mme Braud. Suite au mécontentement de Mme Braud, la référence de cette viande a été retirée de la vente par l'Entreprise.

Mme Braud informe que la remplaçante de la cantinière ne veut plus assurer les remplacements de la cantinière lors de ses absences syndicales.

Demain, Mme le Maire et Mme Braud iront à une réunion du C.D.G 33 pour informations au sujet des activités syndicales des Agents Territoriaux.

Enfin, **Mme Braud** livre 2 dates : jeudi 26 mars Carnaval de l'école et lundi 30 mars sortie à Bordeaux pour tous les élèves : visite du Musée des Beaux-Arts, pique-nique et quelques extraits de l'Opéra Carmen, à Cenon.

Mme Barras précise que, lors de la réunion du 26 février, à Gauriac, le quorum n'était pas atteint pour la réunion du Syndicat Intercommunal des Etablissements du 2nd Degré. Une nouvelle réunion aura lieu, le jeudi 5 mars, à 20 h 30, à Gauriac, pour l'élection du Bureau.

M. Picard se charge de l'achat des pneus pour le tracteur de la commune.

Mme Goutte fait part de son insatisfaction, quant à l'état de la route (C.D 669 et côte du Paradis, suite à des transports de terre).

Mme Bernaud fait part de sa satisfaction : « le Repas des Aînés a connu un franc succès et les roses, distribuées aux dames en l'honneur de la Fête de la Femme, ont été très appréciées ».

Mme Bernaud demande si un Adjoint pourrait assurer l'intérim de M. Solana. Mme le Maire répond que non, il faut attendre la validation de démission, par M. le Préfet.

Mme le Maire avise qu'il ne manque plus qu'une seule réponse des fils Pampliéga (immeuble Saquary) pour finaliser la vente.

M. Baudet informe que concernant le S.P.A.N.C, des plaintes sont parvenues à la C.C.B. Les gens en ont assez de payer pour des visites de contrôle.

Mme Bernaud ajoute que 54,39 € c'est trop cher .

M.Baudet demande que cela soit vu avec un bureau d'études.

Mme le Maire donne des dates à retenir :

Commission VOIRIE : 23 mars à 20 heures,

Commission FETES et Animations : 30 mars à 20 heures, suivie de la
Commission ENVIRONNEMENT.

CONSEI MUNICIPAL : 13 avril 20 heures....Vote du Budget.

Mme le Maire lève la séance à 21HEURES 30 .

La Secrétaire de Séance :

M-C BRAUD